

AFFAIRE N° 16 - Cession à la Commune par la S.I.D.R. d'un terrain de 7.154 m², situé dans le lotissement de la Source, destiné à recevoir la construction d'un groupe scolaire.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre N°CC/GB N°P.144 en date du 12 Mai 1965, M. le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait savoir que la parcelle de terrain de 7.154 m² destinée à recevoir la construction d'un groupe scolaire pour le lotissement de " LA SOURCE " a été débarrassée de toutes les installations de chantier, et peut donc être cédée immédiatement à la Commune en toute jouissance.

Les modalités de cette cession sont celles qui avaient été indiquées au Maire de Saint-Denis lors de la réunion inter-services du 24 Juin 1961, il s'agit donc d'une cession gratuite pour le prix symbolique de 1 franc pour la totalité du terrain.

Pour me permettre de régulariser cette affaire, le Conseil Municipal doit prendre une délibération acceptant la cession gratuite faite à la Commune par la S.I.D.R. d'un terrain de 7.154 m² destiné à recevoir la construction d'un groupe scolaire pour le lotissement de " La Source ".

Il sera ensuite demandé à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté déclarant d'utilité publique l'acquisition en cause.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix . "

Le CONSEIL MUNICIPAL,

sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'accepter la cession faite à la Commune par la S.I.D.R. d'un terrain de 7.154 m² destiné à recevoir la construction d'un groupe scolaire de 36 classes pour le lotissement de " La Source " pour le prix symbolique de un franc pour la totalité du terrain.

x

Approuvé,

Saint-Denis, le 22
septembre 1965.
M. le Préfet et par
Délégation, le
Secrétaire Gal

Signé: J. Cluchard